

COMPTE-RENDU

Comité Rivière Aveyron Amont - Comité de pilotage

24 février 2026 (Druelle)

Objet : Bilan du contrat de rivière 2020-2024 et orientations stratégiques 2027-2031

PJ : diaporama de la séance, objectifs stratégiques et opérationnels

Sommaire

1. Contexte général.....	1
2. Bilan du contrat de rivière 2020-2024.....	1
3. Présentation du futur « Contrat Eau & Climat »	3
a. Calendrier prévisionnel.....	4
b. Grands objectifs stratégiques pour la période 2027-2031	4
c. Priorisation des objectifs stratégiques pour la période 2027-2031	6

M. Artus introduit la séance en remerciant l'ensemble des participants et les différents acteurs qui ont travaillé durant plusieurs années sur ce contrat de rivière, depuis son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre. La réunion de ce jour a pour objet de présenter le bilan de ce travail et d'en tirer les conclusions et perspectives pour les années à venir.

1. Contexte général

Le bassin versant de l'Aveyron amont s'étend sur 1 560 km², concerne environ 100 000 habitants, plus de 2 000 km de cours d'eau et 41 masses d'eau. L'état des lieux réalisé en 2019 mettait en évidence une situation préoccupante : dégradation de la qualité de l'eau, faibles débits d'étiage, altération des milieux aquatiques et risques d'inondation persistants.

Afin d'y répondre, un contrat de rivière a été mis en œuvre sur la période 2020-2024, mobilisant plus de 50 partenaires autour d'un programme d'actions visant une gestion durable de l'eau conciliant les usages et la reconquête du bon état écologique.

2. Bilan du contrat de rivière 2020-2024

Le programme a porté sur plus d'une centaine d'actions réparties en cinq volets : lutte contre les pollutions, gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations, gestion durable de la ressource et gouvernance.

Le bilan fait apparaître une mise en œuvre globalement satisfaisante :

- Une large majorité des actions est achevée ou en cours
- Environ 70 % des actions ont atteint leurs objectifs, dont une part significative au-delà des objectifs initiaux
- Les dépenses liées à l'eau sur le territoire s'élèvent à environ 18,5 M€ sur la période

Les réalisations ont notamment concerné :

- L'amélioration des systèmes d'assainissement
- Des opérations de restauration et de renaturation des milieux aquatiques
- Des actions de prévention des inondations
- De suivi de la ressource en eau
- Le renforcement de la gouvernance et de la concertation territoriale
- ...

Sur le plan environnemental, l'état des masses d'eau montre une amélioration progressive : 46 % sont désormais en bon état contre 27 % en 2013. Toutefois, des enjeux importants subsistent, avec près de la moitié des masses d'eau en état moyen et certaines en état médiocre.

Les enseignements du bilan soulignent notamment :

- Des difficultés de mobilisation sur certaines actions techniques
- Des contraintes financières et de moyens humains
- Un temps de réponse écologique des milieux aquatiques long nécessitant la poursuite des efforts

Synthèse des échanges :

Sur le volet Qualité

N. Teffo (Agence de l'eau) demande des précisions sur les freins concernant les actions sur la sécurisation des captages d'eau potable.

M. Sudres (EPAGE) indique que les collectivités ont eu des difficultés à avancer sur ce sujet car cela concerne souvent de petites unités. De plus, la mise en œuvre de ces procédures reste complexe (DUP notamment).

S. Cayla (ARAM) demande si les assainissements non collectifs peuvent être financés, car ils représentent un budget conséquent pour les ménages

M. Sudres (EPAGE) répond que dans le cadre du contrat de rivière, des aides dérogatoires ont pu être obtenues pour les ANC impactants situés dans des secteurs à enjeu baignade. Malgré tout, le reste à charge reste important pour les propriétaires, qui n'ont eu que très peu de temps pour trouver les fonds, le délai entre l'information et les dépôts de dossiers ayant été très court. A l'avenir il faudra laisser plus de temps. Il faut souligner que les techniciens des SPANC ont été très impliqués et moteurs sur le terrain pour la mise en œuvre de cette action.

Sur le volet inondation

L. Ricard (Conseil départemental) demande si le projet concernant le pluvial de l'Estreniol est toujours d'actualité

M. Sudres (EPAGE) répond que oui, c'est en cours.

Sur le volet gestion durable de la ressource

S. Roudil (PETR) demande si comme cela avait été évoqué, une cartographie des projets de désimperméabilisation, y compris hors financements, avait pu être établie.

M. Sudres (EPAGE) répond qu'un appel auprès des collectivités du territoire a été fait en vue de réaliser cet inventaire. Globalement il y a eu un bon taux de retours. En revanche, il y a peu de données sur les coûts, et cela ne concerne que les projets réalisés sur la période du contrat (2020-2024). Un travail plus exhaustif pourrait être envisagé.

S. Roudil (PETR) répond qu'en effet, dans le cadre du SCOT cela pourrait être une bonne information, notamment dans la recherche des compensations à l'artificialisation des sols.

Sur le volet gestion concertée

E. Douls (CDOS) demande si un appel a été fait au comité de spéléologie pour les aspects connaissance des ressources souterraines et du karst.

M. Sudres (EPAGE) répond que c'est en effet l'un des acteurs mobilisés dans le cadre des études programmées, mais que le frein est plutôt lié à la multitude des sources de données, et à un manque de moyens humains pour les compiler et les analyser.

S. Cayla (ARAM) évoque la problématique d'hébergements sur le GR62B qui fait que les gens ne l'empruntent pas et qu'il y a un risque de perdre la labellisation GR.

M. Sudres (EPAGE) rappelle que la limite sur cette thématique est essentiellement liée au fait que la compétence ne relève pas de l'EPAGE et qu'il conviendrait à l'avenir, pour poursuivre dans ces objectifs de valorisation de la vallée, se rapprocher des acteurs du tourisme.

S. Roudil (PETR) précise que dans le cadre du Plan paysage, une action « redonner à voir les accès à l'eau » est identifiée, et qu'il serait intéressant de travailler de concert pour réussir à aboutir sur ces sujets.

M. Sudres (EPAGE) propose de laisser une dizaine de jours pour donner d'éventuelles remarques sur ce bilan, avant qu'il soit validé et qu'il puisse être envoyé à l'impression pour diffusion.

N. Teffo (AEAG) félicite L. Douzou (EPAGE) pour ce travail de bilan. La réalisation d'un bilan par masse d'eau a du sens pour l'Agence de l'Eau. Le fait de constater que ce bilan est favorable et que l'état des masses d'eau va dans le bon sens démontre qu'avec une réelle concertation, les résultats sont là. Cela permet également de justifier les dépenses dans des actions pertinentes et transversales, qui répondent à la fois aux attentes de l'Agence et à celles des habitants et usagers du territoire.

M. Artus (EPAGE) remercie l'ensemble des partenaires pour leur implication et salue l'esprit constructif des échanges. Il met en avant la mobilisation des acteurs du territoire, en particulier des agriculteurs, premiers riverains des cours d'eau. Il rappelle enfin que l'évolution climatique confirme la nécessité d'agir et de poursuivre collectivement les efforts engagés.

Le comité de pilotage : valide le bilan du contrat de rivière

3. Présentation du futur « Contrat Eau & Climat »

Le nouveau dispositif « Contrat Eau & Climat », inscrit dans le programme de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, complète l'outil au contrat de rivière. Il vise une gestion intégrée de la ressource en eau en intégrant pleinement les effets du changement climatique.

Les évolutions attendues sur le bassin versant Aveyron concernant le changement climatique comprennent :

- Une baisse des débits moyens et des étiages plus sévères
- Une hausse des températures
- Une augmentation des événements extrêmes (pluies intenses, crues)
- Des tensions accrues sur le partage de la ressource
- Des impacts sur la qualité de l'eau et la biodiversité

Ce nouvel outil doit permettre de préserver les milieux aquatiques tout en sécurisant les usages et les activités économiques.

N.Teffo (AEAG) précise qu'il est toujours possible de s'engager dans l'outil contrat de rivière, mais que du point de vue administratif, le contrat Eau et Climat est beaucoup plus souple.

Le comité de pilotage : valide l'élaboration d'un nouvel outil pluriannuels d'actions

a. Calendrier prévisionnel

L'année 2026 est consacrée à l'élaboration du programme 2027-2031 : définition de la stratégie, concertation avec les acteurs et les élus, puis rédaction des actions. La validation finale est prévue par le comité de pilotage en décembre 2026, pour une mise en œuvre à partir de 2027.

b. Grands objectifs stratégiques pour la période 2027-2031

La stratégie en cours d'élaboration, suite aux diverses réunions organisées, vise le maintien ou la reconquête du bon état des masses d'eau dans un contexte de changement climatique. Elle s'appuie sur plusieurs orientations majeures :

- **Accompagner l'évolution des pratiques face au changement climatique**

Cet axe concerne principalement les secteurs agricoles, industrie, artisanat et forestiers. Il vise à préserver et restaurer les infrastructures agroécologiques (haies, zones humides), favoriser des pratiques adaptées (pâturage, gestion forestière compatible avec les milieux aquatiques), ...

M. Rigal (Chambre d'Agriculture) propose de reformuler l'objectif opérationnel « redonner de l'intérêt au pâturage » en « Maintenir et favoriser le pâturage »

C. Adnet (Chambre d'Agriculture) propose de reformuler l'objectif opérationnel concernant l'amélioration de la connaissance en « Améliorer la connaissance sur les évolutions probables des pratiques agricoles en lien avec le changement climatique »

- **Suivre la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions**

Cet objectif vise à améliorer la connaissance de l'état des eaux et à réduire les sources de pollution. Il repose notamment sur le renforcement du suivi de la qualité, l'amélioration des systèmes d'assainissement collectifs et individuels, la sécurisation des usages sensibles tels que la baignade, ...

- **Gérer durablement la ressource en eau dans un contexte de dérèglement climatique**

Il s'agit d'adapter les usages à la disponibilité de la ressource. Les actions portent sur l'amélioration de la connaissance quantitative (débits, nappes, étiages), l'optimisation et le partage de l'eau entre usages, contribuer à la feuille de route Tarn Aveyron ...

C. Carrara (DDT) précise que sur ce volet il serait intéressant de faire l'inventaire des vulnérabilités face aux ressources en eau potable. Ce travail pourrait se faire en lien avec l'ARS.

M. Rigal (Chambre d'Agriculture) demande pourquoi n'apparaît pas la question du stockage de l'eau via la création de retenues.

C. Fournel (EPAGE) précise que cette question ne saurait être abordée sans avoir une meilleure connaissance des ressources en présence, objet du premier objectif opérationnel de ce volet. C'est au sein de l'axe 2 que pourront se décliner des actions plus précises, dans le cadre d'un plan global, dont celles concernant le stockage le cas échéant.

M. Sudres (EPAGE) rappelle que cette question était déjà intégrée dans le contrat de rivière, avec plusieurs accompagnements dans des projets de création de plan d'eau.

C. Carrara (DDT) rappelle qu'à l'échelle départementale, il y a de plus en plus de demandes de création. Elles font systématiquement l'objet d'accompagnements avec visites de terrain par les services de la DDT et de la chambre d'agriculture, afin de s'adapter à chaque site pour limiter au maximum les impacts de ces aménagements. L'EPAGE est associé en temps voulu pour accompagner les porteurs de projets dans les aménagements liés (mise en dérivation, aménagement des queues de retenues, ...)

M. Durbec (FDPPMA) souligne le fait que de nombreuses actions intègrent déjà la question du stockage de l'eau dans les sols, de manière très transversale : désimperméabilisation, zones humides, haies, ...

A. Solignac (FDPPMA) propose que dans ce volet soit ajouté un objectif opérationnel permettant de mieux connaître les besoins et les usages de la ressource en eau. Cela permettra de mieux mettre en perspective la balance ressource/besoin, et d'intégrer cette question au travers de l'ensemble des usages, au-delà de l'agricole. Les actions peuvent s'inspirer du travail mené par le Tarn Amont.

- **Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des milieux associés**

L'objectif est de retrouver des écosystèmes aquatiques fonctionnels et résilients. Les actions portent sur la renaturation des cours d'eau, la restauration des ripisylves, la protection contre le piétinement du bétail, la gestion des espèces exotiques envahissantes, ...

- **Prévenir le risque d'inondation en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature**

La stratégie privilégie une approche globale combinant connaissance du risque, surveillance des crues, dispositifs d'alerte, aménagement du territoire adapté, réduction de la vulnérabilité et gestion des ouvrages hydrauliques, tout en favorisant des solutions naturelles contribuant à la régulation des écoulements.

S. Cayla (ARAM) indique que les propriétaires de moulins sont également concernés par le risque inondation et souhaitent disposer d'un niveau de détail plus précis concernant les actions envisagées.

M. Sudres (EPAGE) propose d'associer l'ARAM au COPIL dédié à la Prévention des Inondations, afin de permettre un partage d'informations et un suivi adapté des actions engagées.

- **Sensibiliser, animer et renforcer la gestion intégrée des milieux aquatiques**

Cet objectif vise à consolider la gouvernance et l'appropriation locale des enjeux. Il comprend des actions de sensibilisation du public, de formation des acteurs, d'animation des outils de gestion.

C. Adnet (Chambre Agriculture) interroge sur la plus-value de la mise en place d'un SAGE, étant une procédure lourde et peu opérationnelle.

M. Sudres (EPAGE) précise que les élus lors des commissions territoriales, ont souvent évoqué la possibilité d'intégrer plus de réglementaire, sur des actions s'appliquant aux collectivités elles-mêmes. L'année 2026 sera consacrée justement à l'étude des freins et leviers que pourrait apporter la mise en place d'un tel outil.

C. Carrara (DDT) remarque que le côté économique est trop peu mis en valeur de manière générale (type analyse coût-bénéfice). Les bilans sont généralement établis à partir du coût des actions engagées, sans intégrer la valeur des services rendus par la nature. Il pourrait être pertinent, sur certains projets pilotes, de réaliser ce type de retour d'expérience afin de montrer que la mise en œuvre des actions peut, au final, coûter moins cher que l'inaction. Un tel travail constituerait également un outil de communication utile, en particulier à destination des nouveaux élus.

M. Artus (EPAGE) remercie les participants pour la richesse des propositions. Il rappelle que le futur outil, dans la continuité du précédent, devra traduire l'engagement individuel et collectif des partenaires en faveur du bon état de nos milieux aquatiques face au changement climatique. Il souligne que cette nouvelle étape d'écriture des actions structurera le travail jusqu'à fin 2026.

Le comité de pilotage : valide les orientations stratégiques reformulées en séance

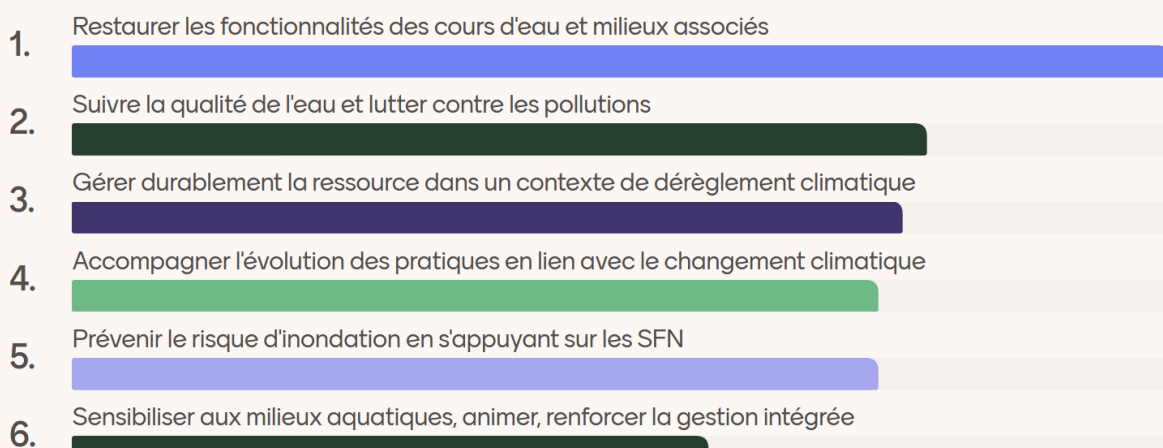
c. Priorisation des objectifs stratégiques pour la période 2027-2031

A l'issue de ces échanges, il est proposé que chacun puisse établir une priorisation des objectifs stratégiques, via un outil numérique.

Au regard du nombre de participants, il ne se détache pas de priorité claire d'un volet ou d'un autre. En voici les résultats, pour information.

Résultats moyennés :

Classez les objectifs stratégiques par ordre de priorité (du +important selon vous au -)

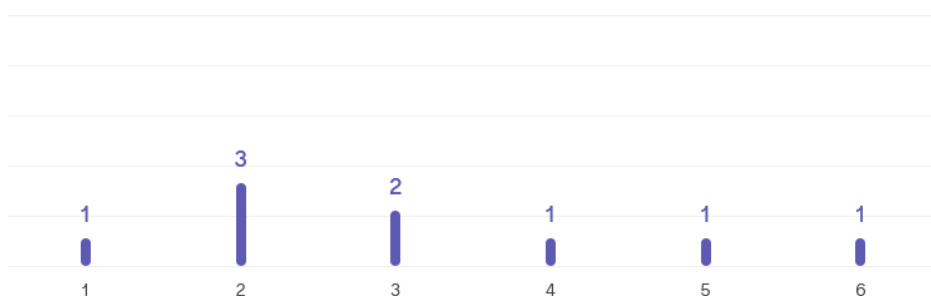


Résultats détaillés par objectif stratégique :

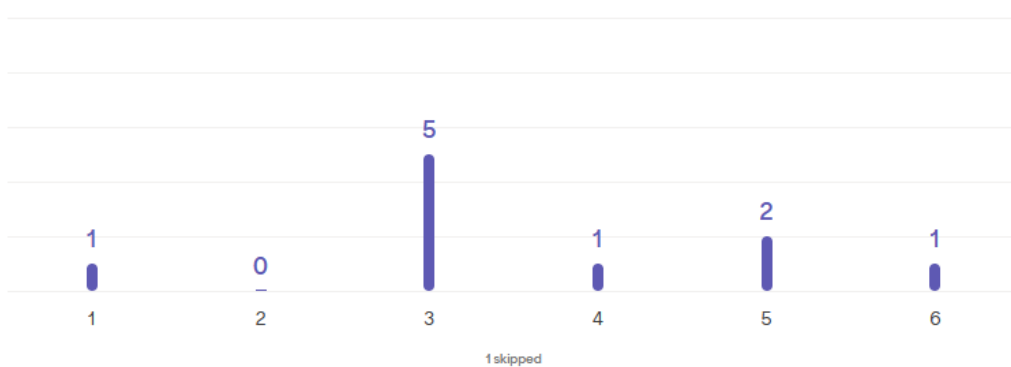
✓ 1 Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et milieux associés



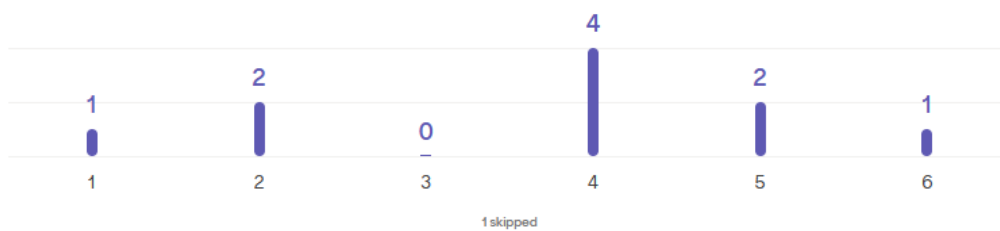
✓ 2 Suivre la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions



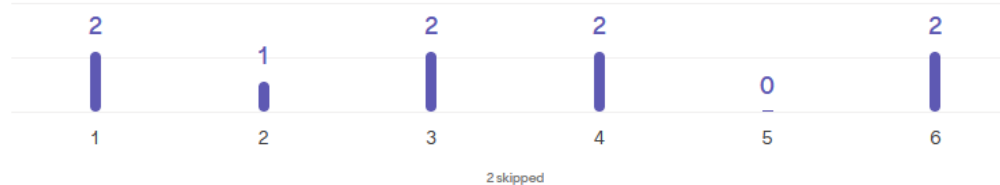
✓ 3 Gérer durablement la ressource dans un contexte de dérèglement climatique



✓ 4 Accompagner l'évolution des pratiques en lien avec le changement climatique



✓ 4 Prévenir le risque d'inondation en s'appuyant sur les SFN



✓ 5 Sensibiliser aux milieux aquatiques, animer, renforcer la gestion intégrée



Le comité de pilotage : à ce stade ne valide pas d'orientations stratégiques prioritaires.